



# CHARTRE ENVIRONNEMENT

**C**e 25 décembre à Cauterets. Hier, il a neigé toute la journée. Aujourd'hui, c'est le grand beau, mes skis crissent dans la neige fraîche ; je remonte le vallon du Lisey. Plaisir intense d'être seul dans cette hêtraie sapinière. J'arrive en lisière de forêt, me faisant le plus discret possible, à deux cents mètres devant moi, un isard. C'est un mâle, magnifique, un soulet (bien prononcer le « t » final) un vieux mâle solitaire. Il m'a vu et s'éloigne laborieusement, traçant un sillon profond dans la neige. L'hiver est là, saison de tous les dangers, il va falloir survivre !



■ Tout à coup sur ma gauche, un battement d'aile bruyant, une masse sombre a décollé d'une branche basse de sapin. Un grand tétras, gros oiseau magique de la forêt primaire, a plongé dans un grand fracas de branches dérangées, d'un vol lourd et rapide, vers le bas de la sapinière. Pour lui aussi, l'hiver est syn-

onyme de danger, de stratégie de survie : choix cruciaux, les déplacements sont coûteux en énergie. Alors que faire ? Se déplacer en quête de nourriture ou opter pour l'immobilité et par conséquent le jeûne.

■ Je suis venu en ces lieux pour lui. Pour rechercher et tenter de cartographier les zones d'hivernage de grand tétras. Je culpabilise un peu. La cartographie de l'aire de répartition d'une espèce aussi fragile que le coq de bruyère vaut-elle que l'on dérange cette espèce durant la saison où elle est la plus vulnérable ? Au nom de quelle connaissance, de quel plaisir personnel puis-je importuner un animal qui tente de survivre ?

Tout est affaire de dosage, de déontologie. Je sais que je ne reviendrai plus ici cet hiver, ni d'ailleurs les hivers prochains. Mon travail débouchera peut-être sur un arrêté de biotope, du moins je l'espère ! Et dans trente ans, mon petit-fils pourra à son tour s'émerveiller de voir un coq de bruyère s'envoler à la limite supérieure de la sapinière du vallon du Lisey.

**La nature est unique, elle est l'autre, celle que l'on ne peut pas reproduire en tant que telle, elle est infiniment respectable.**

■ Dans le cadre de Raid in France, nous aimons à penser que, moyennant une déontologie sans faille, une course multiactivités de plusieurs jours peut être organisée sans dommage pour le plus improbable, le plus fragile, le plus changeant et le plus unique des partenaires, LA NATURE.

Aucun aqualand, lunapark ou même stade prestigieux ne fournit un cadre aussi somptueux. Si nous aimons tant notre sport, c'est que le mot « aventure » y est accolé, induisant l'idée de nature. Au-delà de la compétition en elle-même, de la souffrance des corps, nous revendiquons une différence qui réside tout entière dans le fait que nous avons l'immense privilège de côtoyer le beau, le sublime...

la nature ! Après notre passage, si celle-ci retrouve sa quiétude et son parfait équilibre, alors nous aurons vécu une belle aventure.

■ La haute idée que nous nous faisons de notre sport est en soi tout à fait justifiée : multiactivités, efforts de longue durée, stratégie de course, sens de l'équipe, endurance, courage... nous avons de multiples raisons d'aimer passionnément le raid aventure.

■ Toutefois, il nous faut être vigilant sur l'image que nous renvoyons au grand public. Il nous faut être respectueux de l'autochtone, celui qui cultive sa terre ou élève ses brebis et n'aura peut-être pas le temps, ni même l'envie, de s'émerveiller de nos performances.

■ Il nous faut être modeste, nous sommes une poignée de privilégiés qui jouons à courir, pédaler, canyonner dans cette nature qui, le plus souvent, n'appartient à personne et par conséquent à tous.

■ C'est pourquoi nous vous proposons de mettre en place cette charte environnementale, une charte qui n'énumère pas sur une liste aussi soporifique qu'interminable les interdits : ne pas jeter ses papiers gras, ne pas faire sa lessive dans le gave, ne pas laisser tourner les moteurs des voitures d'assistance...

Pour nous, c'est évident : tout raideur qui ne percevrait pas cela au plus profond de son être n'aurait pas sa place dans cette première édition de Raid in France.



■ Par conséquent, le règlement - terrible s'il en est - est le suivant : tout compétiteur (coureur ou assistant) qui porterait atteinte à la nature directement ou indirectement se verra immédiatement sanctionné. La sanction pourra aller d'une pénalité de temps à l'exclusion pure et simple de l'équipe. La direction

de la course s'arroge le droit d'évaluer la gravité de la faute et de la sanction. Aucune dérogation, aucune réclamation ne seront tolérées. Raid in France véhicule des valeurs qui sont l'essence même du concept. L'inflexibilité en matière de protection de la nature est pour nous la règle absolue.

Il est évident que cette règle s'applique également aux organisateurs et bénévoles de la course.

■ Une partie du raid se déroulera à l'intérieur du Parc National des Pyrénées. Nous aurons par conséquent l'obligation de nous prescrire au règlement interne du parc. Sachez que le PNP accorde au compte-goutte les autorisations de compétitions sportives à l'intérieur de son territoire. Efforçons-nous d'être à la hauteur du privilège qui nous est donné.

Texte rédigé par Philippe Llanes et la direction de course Raid in France.